



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/28/1

ORIGINAL : français

DATE : 12 août 1994

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL**Vingt huitième session ordinaire
Genève, 9 novembre 1994****PROJET D'ORDRE DU JOUR**établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la vingt-septième session ordinaire (document C/27/15 Prov.)
4. Examen de la conformité de la législation de tout Etat ayant déposé une demande selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Compte rendu du Président sur les travaux de la quarante-huitième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité
6. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1993 (document C/28/2); rapport complémentaire sur les activités durant les dix premiers mois de 1994 (document C/28/3)
7. Rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1992-1993 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1993 (document C/28/4)

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) le mercredi 9 novembre 1994 et s'ouvrira à 14h30.

8. Rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice biennal 1992-1993 (document C/28/4, annexe B)
9. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/28/9)
10. Etat d'avancement des travaux du Comité technique, des Groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (documents C/28/10 et C/28/10 Add.)
11. Calendrier des réunions pour 1995 (document C/28/8)
12. Election du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Conseil
13. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a. Rapports des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales (document C/28/11)
 - b. Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/28/5, C/28/6 et C/28/7)
14. Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées en session
15. Clôture de la session

[Fin du document]